



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de la Protection des
Populations**

FOYER IAHP LOUDÉAC

CROPSAV du 9 janvier 2026

EPIDÉMIOLOGIE IAHP CÔTES D'ARMOR

2022-2023 : Derniers foyers IAHP sur secteur de St Connan avec 27 foyers IAHP dépeuplés (5298 LPS traités au total)
=> apprentissages collectifs de la crise

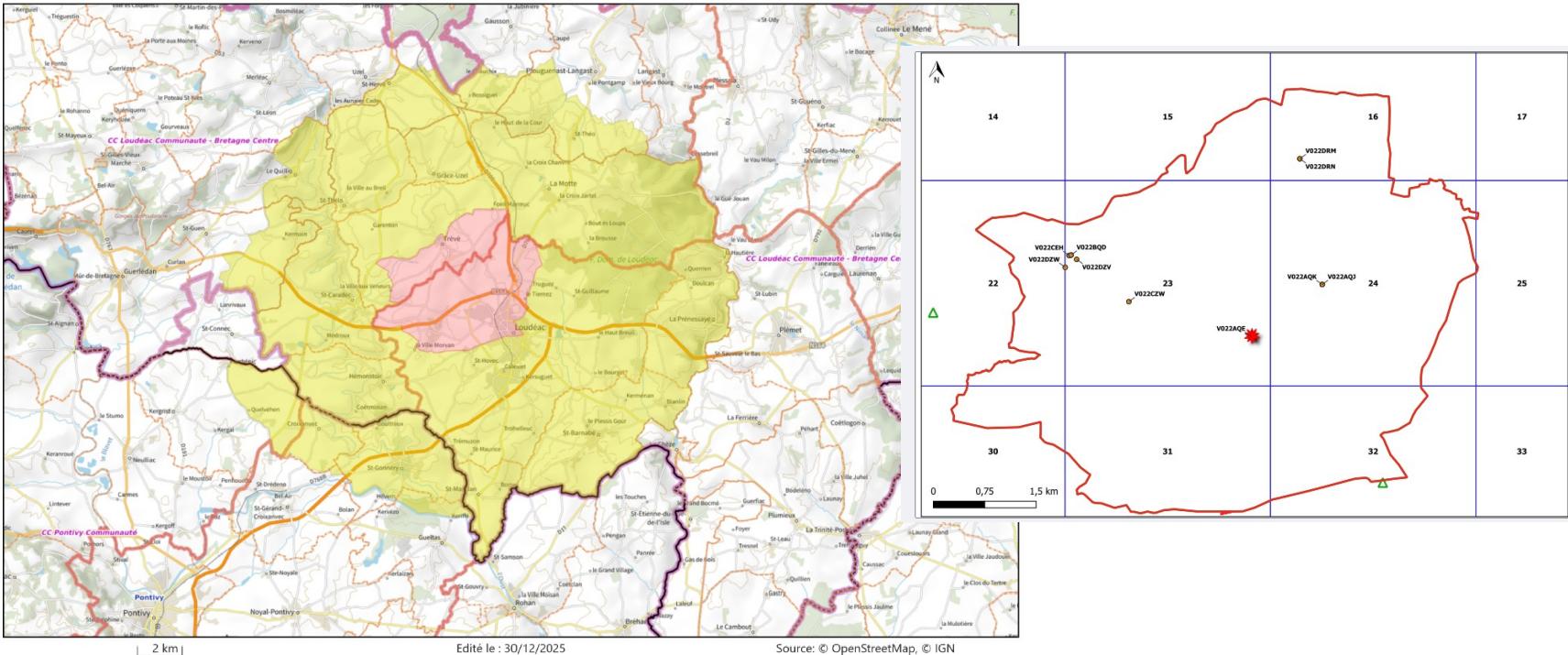
2025 :

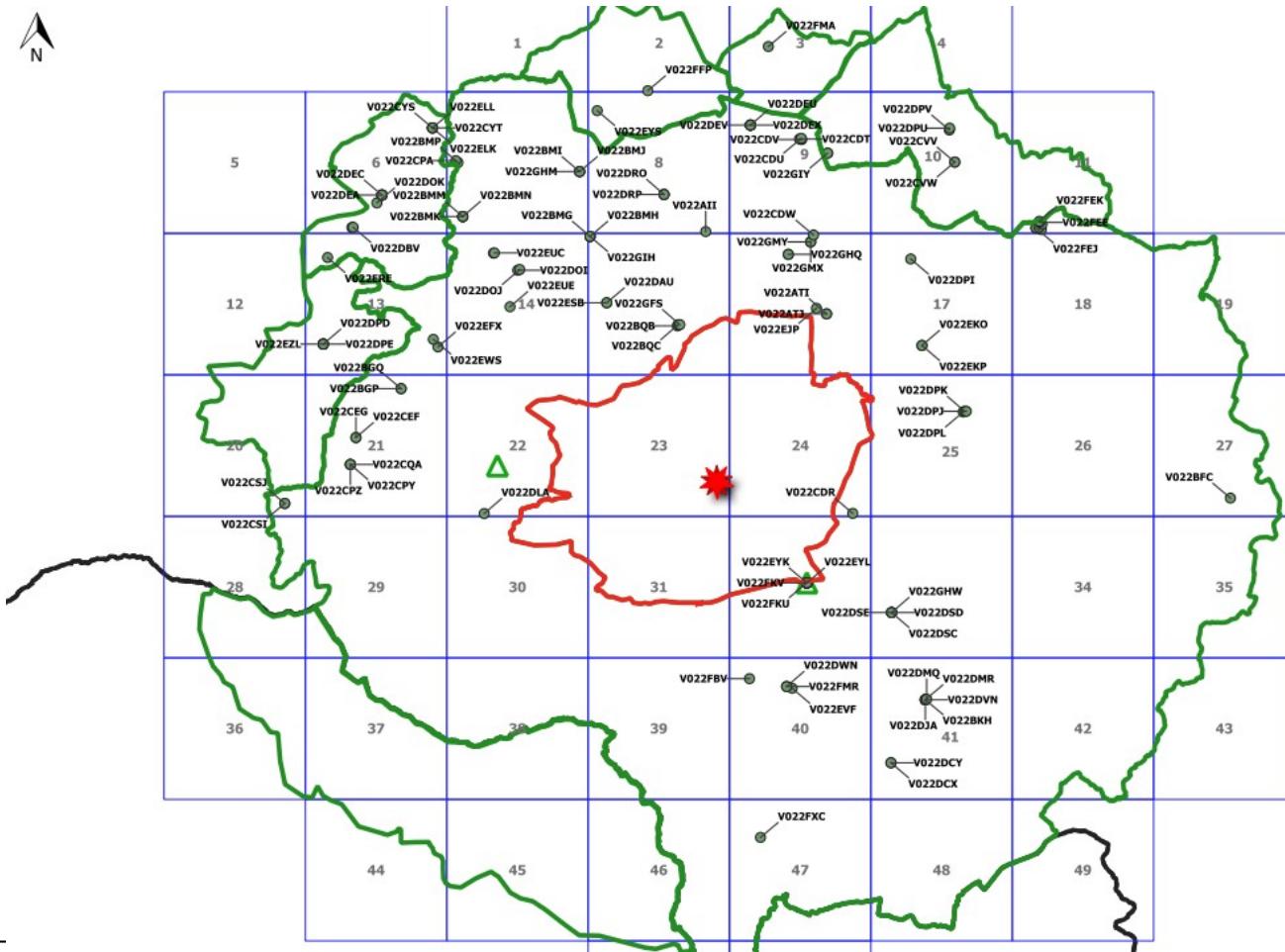
- 6 suspicions et 1 foyer
- Faune sauvage : 7 suspicions

Quid en décembre ?

Suspicion IAHP qualifiée de forte sur la zone de **Loudéac** le **29/12** en matinée
Confirmation officielle par **Labocéa** le 29/12 en soirée.

Situation géographique du foyer - enjeux





L'ÉLEVAGE FOYER IAHP À LOUDÉAC

- GAEC du Ruisseau, La Grange
- Groupement : EUREDEN
- Espèces : Canards, Bovins (207)
- Effectif canards : 12 500
- Type de production : Canards de Barbarie
- Mode d'élevage : bâtiment fermé (type Louisiane)
- Localisation : Loudéac
- Statut sanitaire antérieur : conforme avant l'apparition du foyer (résultats négatifs de la surveillance passive le 22/12/25)
- Canard vaccinés 2 fois
- Éleveurs : Père et fils

Chronologie synthétique du foyer

27/12 (samedi) : apparition des premiers signes cliniques (mortalité faible, abattement).

28/12 : première visite vétérinaire – hypothèse initiale non IAHP.

29/12 : aggravation des signes cliniques (symptômes nerveux), suspicion forte → signalement à la DDPP.

29/12 : prélèvements officiels (écouvillons trachéaux et cloacaux).

29/12 (18h) : **confirmation IAHP par Labocéa.**

Dès suspicion forte : déclenchement du dispositif de gestion PISU

Dès la suspicion forte déclarée : Mesures mises en œuvre dans le foyer = APMS

- Confinement strict de l'élevage.

- Limitation immédiate des mouvements.

- Renforcement des mesures de biosécurité.

+ programmation avec la MUS (mission urgences sanitaires) du dépeuplement en raison de la temporalité de la suspicion (congés du 1er janvier)

+ préparation de la cartographie (long travail de découpage)

+ préparation des documents officiels APDI élevage et APDI de zone



Par la véto sanitaire dans élevage + doc par mail

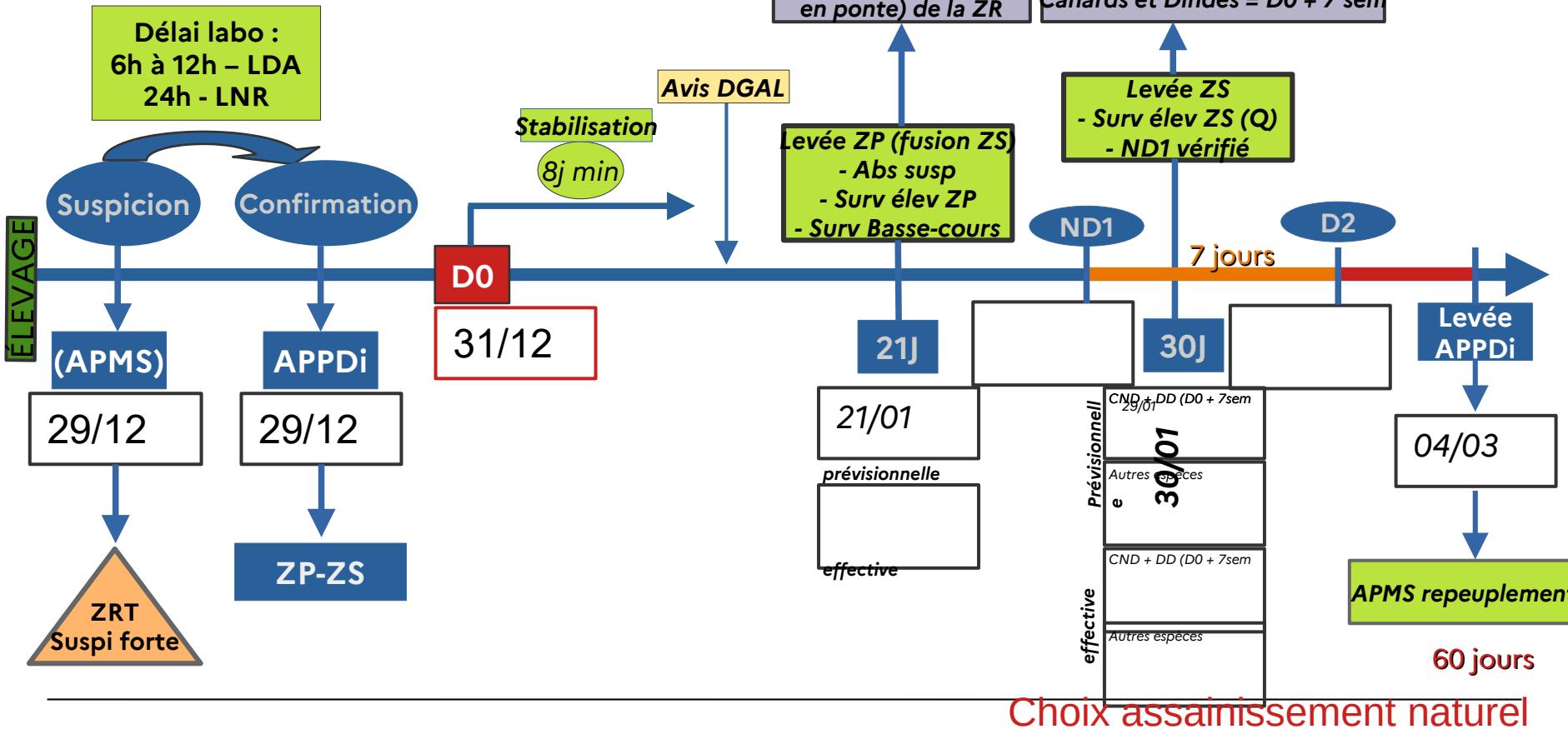
Après confirmation : Mesures mises en œuvre dans et autour du foyer = 2 APDI

- Mise en place des zones réglementées (protection 3 km et surveillance 10 km) → info générale aux professionnels + MSA
 - = Blocage immédiat des mouvements
- Démarrage de l'enquête épidémio : tournée du camion d'aliment (24/12), camion laitier le 30/12, etc...
- Organisation de l'abattage sanitaire / gestion des animaux du foyer.
- Décision sur le devenir des effluents et de l'aliment non consommé

Phase actuelle : Mesures de surveillance autour du foyer

- Surveillance renforcée des élevages situés dans les zones (Vétérinaires Sanitaires ++). Édition de DAP pour prélèvements réglementaires.
- Contrôle des mouvements d'animaux, de personnes et de matériels. Mise en route de l'organisation par des LPS, sur démarches numériques.
- Recensement et surveillance dans les basse-cours des 2 communes concernées, sur un rayon de 1km

Chronogramme foyer



L'ABATTAGE SANITAIRE (31/12/2025)

- Mesures de police sanitaire: DDPP/MUS
- Sécurisation du site :
présence continue de la Gendarmerie et passage de la PM
- Météo très favorable avec absence de vent, site en contre-bas + barrières naturelles
- Filets anti-poussières, arrosage des caissons
- N/D de tous les véhicules présents et de la route communale qui longe le bâtiment
- Absence de perturbation extérieure

31/12 : D0

06/01 : Validation du chantier N/D



L'ABATTAGE SANITAIRE (31/12/2025)

Personnes présentes : Equipe GT Logistic et Prodigie (18 + 11 personnes) + VS + éleveur fils

Présence continue de la DDPP :

→ Pilotage du chantier de dépeuplement, prises de sang par DDPP (enquête ANSES sur évaluation de la vaccination), sécurité des personnes et protection animale



Gestion des mouvements : instruction et édition des Laissez-passer sanitaires (LPS)

* au 09/01/2026

- Nbre total de LPS traités : 106
- LPS Oeufs conso vers CEO /casserie : 16 puis 8 LPS permanents
- LPS vers couvoir (OAC) : 14
- LPS animaux vers abattoir : 43
- LPS animaux pour MEP 1j : 9 pour le 22 et 55 pour autres départements
- LPS vers établissements sous produits : 1 et 1 LPS permanent
- 1 refus sur une mise en place

Depuis le 7/01
réécriture de LPS
permanents

=> Beaucoup d'instruction documentaire par DDPP

Activation du protocole SAGA

- **SAGA : surveillance active de grippe aviaire**
- Protocole de surveillance active visant à détecter précocement des cas de transmission zoonotique de l'animal à l'Homme
- Proposé aux personnes ayant été exposées à un foyer d'IAHP confirmé dans un élevage (y compris les personnes asymptomatiques)
 - Questionnaire relatif à leurs expositions
 - Prélèvement nasopharyngé le 6/01

SAGA activé pour le
foyer de Loudéac

Nombre de personnes concernées :
Éleveurs + vétérinaire + technicien
3 pour DDPP

PROBLÉMATIQUES À CE STADE DE GESTION DU CAS :

- Efficacité de la protection vaccinale questionnée → étude ANSES
- Recherche sur passage inter-espèce
- Séquençage du virus = FR20
Analyse phylogénétique en cours

CONCLUSION

La situation est **sous contrôle et rassurante à ce stade.**

Objectif commun : **endiguer le foyer et préserver durablement les filières avicoles des Côtes-d'Armor.**

→ La détection précoce est essentielle

Toute mortalité ou signe clinique anormal doit être signalé immédiatement : le doute doit toujours bénéficier à l'alerte.

→ La biosécurité est la première barrière : Application rigoureuse des mesures (sas, tenues, flux).

→ Respect strict des zones réglementées : Aucun mouvement sans autorisation.

Respect des consignes DDPP et vétérinaires (exemple des visites sanitaires en ZS et le respect du délai des 24 heures pour abattage)

→ Transparence et communication : cellule de crise DDPP22/filières prête à être réactivée